

# **Charte de la Maison de Vie associative et des habitants- Ville et La Halle des Doves**

## **Préambule.**

La présente charte est un engagement moral entre la Ville de Bordeaux et l'association « La Halle des Doves » autour de valeurs universelles partagées.

La finalité est d'œuvrer dans l'intérêt général et de concourir ainsi à l'épanouissement individuel et collectif.

La charte est un texte de référence pour les associations loi 1901, les adhérents, acteurs et usagers de la future *Maison de vie associative et des habitants* qui prend place dans le Marché des Doves, à Bordeaux.

La Ville et l'association ont décidé ensemble de développer un projet commun sous un mode de gouvernance et cogestion partagées dans le respect des valeurs républicaines et laïques et des objectifs inscrits entre autres dans les 3 piliers de la politique municipale que sont le projet urbain, le projet social et l'Agenda 21.

Sa vocation est de poser les fondements éthiques qui en déterminent le fonctionnement et d'établir une base contractuelle entre la Ville de Bordeaux et l'association "la Halle des Doves".

Adhérer aux principes de la *Maison de vie associative et des habitants* revient à partager ce qui suit.

## **Article 1 : le Marché des Doves et l'esprit du quartier Capucins / Saint Michel.**

1. Participer au développement d'un mode de vie urbain et populaire qui facilite la mixité et le brassage des habitants.
2. Reconnaître que le Marché des Doves est un bâtiment municipal au caractère unique, seul vestige "style Baltard" de Bordeaux.
3. Considérer que le Marché des Doves est dépositaire d'un héritage urbain qui en constitue l'identité : des Capucins à Brienne, de Saint Michel aux anciens abattoirs... ce sont depuis toujours des quartiers de Marchés.
4. Contribuer à valoriser la culture de l'espace public investi et habité grâce aux marchés qui s'y tiennent, constituant ainsi des lieux de circulation, de rassemblements spontanés ou festifs, et d'échanges.

## **Article 2 : les valeurs fondamentales du Projet.**

1. Concevoir un lieu accessible à tous, sans distinction de sexe, d'âge, de religion, d'ethnie. Un lieu où les idées, les projets, les utilisations sont développés ensemble.
2. Garantir le droit à l'initiative et à l'expérimentation dans la limite du respect de chacun, de son environnement, le droit à la diversité des cultures en tant que richesse et patrimoine commun, le droit à la liberté de pensée et d'expression, l'adhésion aux notions de partage et de solidarité, aux valeurs défendues par les droits de l'Homme et plus généralement aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.

3. Respecter dans leurs diversités les aspirations culturelles et sociales qui chercheront à élargir le champ des connaissances et des pratiques. Les complémentarités les créativité et les solidarités inter-associatives pourront s'y développer.
4. Impulser une collaboration active et contributive des associations afin de promouvoir une représentation démocratique des futurs acteurs de *la Maison de vie associative* : accès de tous à l'information, au débat et à la participation.

### **Article 3 : la « Maison de vie associative et des habitants » : ses vocations.**

1. Considérer que cette Maison doit être vécue au-delà de ce que serait une Institution à caractère public et municipal.
2. Favoriser un sentiment d'appropriation qui sera le garant d'un bien-être qui s'accomplit dans le respect des droits individuels et collectifs de ses futurs usagers.
3. S'assurer que la maison de vie associative et des habitants permettra d'être véritablement et durablement un lieu d'ancrage innovant au service de la vitalité du Quartier et de la Ville.
4. Devenir un nouveau lieu d'expérimentation, de réflexion, de découvertes, et d'échanges, **véritable "marché aux idées"** susceptible de contribuer au mieux-vivre ensemble.
5. Être créateur de liens, de paroles et de mixité.
6. Être à l'écoute des besoins exprimés par les usagers et accueillir les activités des associations.

### **Article 4 : Gestion de la maison des associations et des habitants : principes d'intervention.**

1. Accompagner les attentes déjà existantes pour tisser de nouveaux liens, réinventer des passerelles entre différents modes de sociabilité et différents modes d'événements culturels : renforcer la participation dans une constante recherche d'innovation.
2. Développer et amplifier l'interaction entre les groupes sociaux et ce dans l'esprit du « marché » : plaisir de rencontres, des échanges, des services, savoir-faire, compétences, aides, moments de culture et de convivialité
3. Être un outil d'animation visant à favoriser la mutualisation, le partage de compétences, à stimuler les interactions en s'appuyant prioritairement sur des principes d'échanges.
4. Transmettre et nourrir la mémoire collective et individuelle, passée et vivante du quartier.
5. Devenir une pépinière d'expérimentations des usages sociaux en lien notamment avec le numérique.